

DECRET N°88-348 du 2 Septembre 1988

portant ratification de la Convention d'Etablissement signée le Mardi 21 Juin 1988 entre la Société Complexe Textile du Bénin et la République Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°88-296 du 21 Juillet 1988 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour Autorisation de Ratification, de la Convention d'Etablissement signée entre la Société Complexe Textile du Bénin et la République Populaire du Bénin ;
- VU la Décision N°88-53/ANR/CP/P du 25 Août 1988 autorisant la ratification de la Convention d'Etablissement signée entre la Société Complexe Textile du Bénin et la République Populaire du Bénin.

DECRET

Article 1er.- Est ratifiée, la Convention d'Etablissement signée le Mardi 21 Juin 1988 entre la Société de Complexe Textile du Bénin et la République Populaire du Bénin dont le Texte est joint à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel

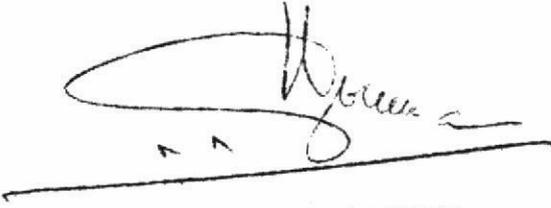
Fait à COTONOU, le 2 Septembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé du Plan et
de la Statistique

Ministre des Finances



Simon Ifèdè OGOUMA.-



Didier DASSI.-

Le Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques



Saliou ABOUDOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 MPS-MF-MJIEPSP 12 Autres Ministères 13
CEAP 6 DB-DCOF-DTCP-DSDV 8 INE-FASJEP 2 BCP-DLC 2 BN-DPE-DAN 3 ONEPI 1 JORPB-IGE 3
DCCT I. GCONB 1 SPD 1.